

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 3 juin 2024

**N° 2024/041 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA
MÉTROPOLE DU GRAND PARIS DANS LE CADRE DU PAVOISEMENT POUR LES JEUX
DE PARIS 2024**

Le 3 juin 2024 à 19h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire, au nombre de 28, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 24 mai 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Monsieur Brice CHATEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

M. Jacques DRIESCH, M. Didier TREMOUREUX , M. Didier STHOREZ, Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, M. Brice CHATEL, Mme Félicia BOISNE-NOC, M. Pierre-Alexandre BAUX, Maires-adjoints.

M. Jean-Louis POUJOL, M. Jean-François FABRE, M. Richard DELLA-MUSSIA, M. Jean-Jacques LE TARNEC, Mme Martine LERFEL, M. Denis FASANARO, Mme Christophe SIGNORET, Mme Sophie LE MONNIER, Mme Christiane CORNU, Mme Véronique GLOVER, Mme Teresa LOSSO, M. Hamza MOKHTARI, M. Mickaël ASSOUS , Mme Annie BOUDEVILLAIN, Mme Marie-Christine DIRRINGER, M. Jean-Luc DOUBLET, Mme Oriane LOUAIL, M. Emmanuel PUPPO, Mme Laurence GRANDJEAN, M. Yahne BECKET MOUCKOLAS, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Anne-Marie VIALATOUX, pouvoir à M. Didier TREMOUREUX
Mme Christine COURTOIS, pouvoir à Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE
Mme Françoise TROUVILLE, pouvoir à M. Jean-Pierre BARNAUD
Mme Nathalie PAOLUCCI, pouvoir à M. Jacques DRIESCH
Mme Samira GUERROUMI, pouvoir à M. Hamza MOKHTARI

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Conseil Municipal . . .	33
Membres en exercice	33
Membres présents	28
Membres excusés et représentés	5
Membre absent non représenté	0

Télétransmission Préfecture
Nomenclature : 1.4.5
Numéro : 094-219400199-20240603- Imc113279-DE-1-1
Date réception : 7 juin 2024

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA
MÉTROPOLE DU GRAND PARIS DANS LE CADRE DU PAVOISEMENT POUR LES JEUX
DE PARIS 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération CM2024/02/15/05 adoptée par le Conseil métropolitain le 15 février 2024, approuvant la convention type à signer avec les collectivités pour les kits de pavoisement

CONSIDERANT la volonté de la Métropole du Grand Paris, en tant que collectivité hôte cheffe de file des Jeux olympiques de Paris 2024, d'ouvrir ces jeux au plus grand nombre,

CONSIDERANT la labellisation de la ville de Chennevières-sur-Marne en tant que Terre de Jeux 2024 et sa volonté de proposer des activités sportives à destination des Canavérois,

CONSIDERANT que le passage de la flamme olympique à Chennevières-sur-Marne prévu le 21 juillet 2024 marque la volonté du Conseil municipal de partager cet instant historique avec les Canavérois,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après examen et délibéré,
À L'UNANIMITÉ,
33 VOIX POUR

APPROUVE la convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la commune de Chennevières-sur-Marne dans le cadre du pavoisement pour les Jeux de paris 2024,

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme

Certifié Exécutoire par le Maire compte tenu de la
réception en Préfecture le 7 juin 2024
et de l'affichage le 10 juin 2024
Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

La présente délibération, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Chennevières-sur-Marne.